



L'AGOSPAP SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES
AVEC "LA CENTRALISATION DU QUOTIENT FAMILIAL",

- ▶ Transmettez une seule fois par an l'ensemble des pièces justificatives pour le calcul de votre quotient familial.
- ▶ Bénéficiez d'un interlocuteur unique : le service juridique.
- ▶ Obtenez une réponse rapide, facilitant ensuite vos inscriptions Vacances, Juniors ou Loisirs.

Si vous n'avez pas adressé au service juridique **vos avis d'imposition 2011 pour les revenus 2010** accompagné du formulaire ci-dessous, c'est le moment !

Merci de compléter ce formulaire et de le retourner au service juridique, accompagné de la ou des copie(s) intégrale(s) de votre ou vos avis d'imposition ainsi que de la copie de justificatifs si votre nombre de parts fiscales doit être actualisé⁽¹⁾ (ex : livret de famille).

Années 2012 – 13

Envoi de la copie intégrale de votre avis d'imposition 2011 pour les revenus 2010 ⁽¹⁾

Pour bénéficier des prestations :

- ▶ Vacances et Vacances Juniors : séjours été – automne 2012, hiver – printemps 2012/2013
- ▶ Loisirs 2012⁽²⁾

VOUS	VOTRE CONJOINT/CONCUBIN ÉGALEMENT OUVRANT DROIT DE L'AGOSPAP
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Date de naissance :
.....	
Date de naissance :	Courriel :
Situation familiale (marié, vie maritale...) :	Téléphone :
Courriel :	Administration d'origine :
Téléphone :	Identifiant ou SOI :
Administration d'origine :	
Identifiant ou SOI :	

(1) Principe du calcul du quotient familial : revenu fiscal de référence (du foyer fiscal) de votre ou vos avis d'imposition / nombre actuel de parts fiscales. Pour plus d'informations sur la centralisation du calcul du quotient familial, consultez la page quotient familial sur www.agospap.com

(2) Offres soumises au quotient familial (ex : coupons sport AP-HP).